

SEANCE du 10 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le dix juin à vingt heures, le conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-DE-FURSAC dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Thierry DUFOUR Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2013

Etaient présents : Mmes et Ms : BAILLY Joël, BORAMIÉ Simone, CAMPORESI Christophe, CARIAT Jacky, CHARAMOND Lucile, CLAVE Claude, CLAVERIE André, DUBOIS Catherine, DUFOUR Thierry. FALCK Michelle, METTOUX Robert, RENAUD Lynette, TESSIER Nadine, VIOLET Ghislaine.

Etait absent : LE CALOCH François

Nadine TESSIER a été élu secrétaire de séance.

Extension du lotissement du Ricourant : étude de sol : choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des devis établis par différents cabinets concernant l'étude de sol pour l'extension du lotissement du Ricourant :

- ALPHA BTP : 3 403.82 € TTC
- GINGER : 5 226.52 € TTC
- SOL SOLUTION : 5 005.26 € TTC
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet ALPHA BTP afin d'assurer l'étude de sol et autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

Reliures ancien registres matrices cadastrale

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les anciens registres de matrices cadastrales qui font partis du patrimoine de la commune sont en mauvais état et afin de les préserver il serait bien de les faire relier.

Un devis a été établi par Madame Elisabeth BETOUX pour un montant H.T de € soit 598 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de préserver le patrimoine de la Commune, accepte la proposition de Madame BETOUX et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande. Le règlement sera effectué en section d'investissement article 2188 opération 054.

Eclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors d'une précédente séance, il a été évoqué les dépenses d'éclairage public dans le bourg, il avait été décidé de remédier à ce problème en réduisant les heures d'allumage.

Un devis a été demandé à l'entreprise LESTRADE. Le montant s'élève à la somme de 3 087.37€ T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise la Maire à signer le bon de commande.

Prises en charge pistes A.F.R

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que L'A.F.R de SAINT-PIERRE-DE-FURSAC, par délibération du 13 avril 2013 a décidé de proposer à la Commune, la cession des chemins appartenant à l'AFR à la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal

- Accepte de reprendre tous les chemins de l'AFR de SAINT-PIERRE-DE-FURSAC
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette opération

La cession se fera par acte en la forme administrative ou bien par acte notarié, décide de demander au Trésorier d'apurer les comptes et de rédiger un certificat administratif qui précisera que les comptes sont apurés.

FDAEC

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du devis établi par le SIERS concernant les travaux de réhabilitation de la voirie communale (réfection du bitumage) . Soit un montant H.T de 32 125.75 €

Ces travaux seront financés de la façon suivante : 7 463 € par le FDAEC et le solde sera pris sur les fonds de la commune. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a «été attribué à la commune de SAINT-PIERRE-DE-FURSAC la somme de 1 039 € au titre des amendes de police .En conséquence, le Conseil Municipal décide d'acquiescer des panneaux pour un montant T.T.C de 2 487.57€

RADAR DISSUASIF DE VITESSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les véhicules circulent trop vite dans la traversée du bourg, il serait nécessaire de mettre en place un radar dissuasif de vitesse. Un essai a été effectué, il s'est avéré concluant. Plusieurs devis ont été demandés :

- ICARE : 1 548.82 € T.T.C
- SIRIUS : 2 082 € T.T.C
- ELAN CITE : 2 188 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire décide de retenir le devis de la société ICARE pour un montant de 1 548.82 € T.T.C et autorise le Maire à signer le bon de commande. Le montant de la facture sera réglé en section d'investissement article 2181 opération 018.

INAUGURATION SQUARE « Ratou »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente des dates de disponibilité de la famille.

LOGO DE LA COMMUNE

Christophe CAMPORESI à proposer plusieurs choix au Conseil Municipal, deux ont été retenus mais devront être retravaillés par les élèves du Lycée de La SOUTERRAINE.

CLOTURE COLOMBARIUM

Robert METTOUX informe le Conseil Municipal qu'il serait peut-être nécessaire de mettre une clôture au bord du columbarium le montant s'élèverait à la somme de 1 320 €

CADRE « RESISTANCE »

Le Conseil Municipal pense que le meilleur emplacement pour ce cadre serait à l'école de Chabannes.

LAVOIR DE CHABANNES

Monsieur BONNET, Président de l'association Vivre à Chabannes a adressé un courrier à Monsieur le Maire l'informant que le tuyau du lavoir est trop petit et qu'il provoque l'ensablement malgré de fréquentes interventions de débouchage ; Monsieur le Maire propose de faire intervenir les employés communaux

PONT DE TANCOGNAGUET

Le pont situé en dessous du village de Tancognaguet a été accroché. Monsieur le Maire décide d'en informer le D.D.T